

FINITIONS EXTERIEURES

Définition :

Les produits de peintures et systèmes de peintures pour bois extérieurs doivent être classés selon la norme EN 927-1 :

- selon l'usage, dans des catégories relatives à la stabilité de la partie d'ouvrage support de finition
- selon l'aspect (épaisseur, pouvoir masquant, brillant spéculaire)
- selon les conditions d'exposition qui font intervenir des facteurs relatifs à la construction elle même et aux conditions climatiques

Les produits de peinture peuvent également être classés en cinq familles au sens de la norme NF T 36 005.

Lasure (transparente) :

Produit liquide formant un film transparent ou semi-transparent, pour la décoration et la protection du bois contre les intempéries, qui par ailleurs facilite les travaux d'entretien des finitions.

Les lasures sont des produits de finitions transparents qui laissent l'aspect du bois et sa structure visibles, elles se dégradent par érosion (farinage) sous l'action de l'eau et des UV.

La rénovation s'effectue (à temps) par Brossage à la brosse nylon, époussetage, et application d'une couche de rénovation.

Certains de ces produits peuvent contenir un ou des biocides qui protègent le film et/ou l'interface avec le bois contre les attaques des champignons de bleuissement ou les moisissures et les insectes.

Lasure opaque :

Le terme de lasure opaque est utilisé pour un produit de finition qui laisse la structure du bois visible, mais qui masque le veinage.

Peinture :

Produit liquide en pâte qui, appliqué sur un support, forme un feuillet doué de qualités protectrices, décoratives et/ou spécifiques.

Une peinture est en général un produit opaque qui se dégrade par craquelage et écaillage.

Sous conditions d'expositions égales aux intempéries et aux UV, sa durée de tenue est plus longue que celle des lasures, mais sa rénovation exige des travaux supplémentaires : Ponçage Brossage de toutes les parties non adhérentes, Epoussetage, Application d'une couche d'égalisation puis de une ou deux couches de finition.

Vernis :

Produit de finition qui, appliqué sur un support, forme un feuillet transparent doué de qualités protectrices, décoratives et/ou spécifiques.

L'évolution et l'entretien d'un vernis sont proches de ceux d'une peinture.

Revêtement plastique épais

Produit prêt à l'emploi, à caractère protecteur, constitué principalement par un mélange de liant synthétique, d'agrégats et de charges minérales inertes avec ou sans pigment

Le DTU 41-2 admet en revêtement extérieurs les RPE utilisables sur panneaux dérivés du bois

Caractéristiques :

Fonctions :

Les lasures extérieures présentent deux fonctions principales obligatoires et deux fonctions complémentaires facultatives.

Les fonctions principales sont la protection contre les agressions climatiques, et la facilité d'entretien, dans les conditions d'essais de la norme de vieillissement naturel.

Les fonctions complémentaires sont la protection contre le bleuissement et contre les insectes.

Peinture :

Les produits de peinture et les systèmes de peinture pour le bois en extérieur doivent être classés, selon la norme NF EN 927-1, d'après :

- l'usage, dans des catégories relatives à la stabilité du support pour lequel ils conviennent
- l'aspect du film (épaisseur, pouvoir masquant, brillance)
- les conditions d'exposition (clément, moyen, sévère)

Fabrication :

Les produits de finition sont des mélanges dans lesquels chaque constituant remplit une fonction spécifique.

Le rôle du formulateur est d'optimiser le dosage de chacun des composants : Liant, pigments, solvants, autres additifs : charges, siccatifs, gomme, etc.

Références normatives :

Normes actuelles :

- NF EN 927 (NF T 34-201) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
 - Partie 1 classification et sélection
 - Partie 2 spécifications de performance
 - Partie 3 essais de vieillissement naturel
 - Partie 4 détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau
 - Partie 5 Détermination de la perméabilité à l'eau
 - Partie 6 Vieillissement artificiel des revêtements pour bois par exposition à des lampes UV fluorescentes et à de l'eau
- NF EN 971 (NF T 36-001) : Peintures et vernis - Termes et définitions pour produits de peinture
- NF T 30 001 Peintures- Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture
- NF T 36-005 : Peintures et vernis – Classification des peintures, des vernis et des produits connexes
- NF T 34-302 : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur – Lasure
- NF T 30-806 : Contrats d'entretien
- NF P 74 201 : DTU 59.1 - Travaux de peinture des bâtiments
- D'autres DTU comportent des prescriptions sur la finition des ouvrages en bois

Normes obsolètes :

- NF T 72-086 : Produits de protection du bois – Lasure - Essais de vieillissement naturel



Principales spécifications et recommandations :

Système de finition :

Afin de sélectionner un système de finition approprié, il est important de connaître :

- l'usage, dans une catégorie relative à la stabilité du subjectile :
 - système stable : fenêtre, porte fenêtre, etc.
 - Système semi-stable : bardage rainure languette
 - Système non stable : bardage à clins , recouvrement
- l'aspect recherché (épaisseur, pouvoir masquant, brillance)
- les conditions d'exposition (clément, moyen, sévère)
- la fréquence d'entretien recherchée

Compatibilité :

Il sera nécessaire de vérifier la compatibilité entre l'essence de bois et le produit de finition utilisé.

Bois présentant des difficultés de finition :

Certaines essences de bois de par leur nature anatomique ou chimique, n'acceptent pas toutes les finitions.

Les principales difficultés rencontrées sont :

- Bois acides : accélération du durcissement qui implique une médiocre qualité du film, et corrosion des organes de fixations (Chêne, Châtaignier, Douglas, Western Red Cedar,...)
- Bois gras : présence de remontées de matières grasses qui réduisent, voire empêchent l'adhérence du produit de finition (Doussié, Merbau, Teck, Niangon,...)
- Bois à tanin ou à extraits colorés : coulures de tanin provoquées par une humidification abondante du bois (Chêne, Châtaignier,...)
- Bois fortement résineux : exsudations de résine plus ou moins importantes lors d'exposition au soleil ou à la chaleur (Pin maritime, Pin sylvestre, Pitchpin, Epicéa,...)
- Bois contenant des anti-oxydants : les finitions se polymérisant par oxydation (résine alkyde, huile siccatrice) ne parviennent pas à sécher (Iroko, Padouk,...)

Mise en œuvre :

Il est essentiel que le produit de finition soit convenable pour l'usage.

Il est également essentiel de respecter les recommandations du DTU-59-1 ainsi que celles des fiches techniques des produits, en particulier concernant les travaux de préparation de surface.

La mise en œuvre des finitions extérieures doit avoir lieu sur des bois massifs d'humidité maximum 18%.

En travaux d'extérieur, la température ambiante ainsi que celle du subjectile ne doivent pas être inférieures à 5°C, et l'hygrométrie ne doivent pas être supérieure à 80% HR (en climat tropical humide : 90 % HR)

Entretien des surfaces :

La durabilité des ouvrages revêtus de système de finition nécessite qu'ils soient normalement entretenus et que leur usage soit conforme à leur destination.

L'entretien est à la charge du maître d'ouvrage après réception. Cet entretien doit être réalisé selon le fascicule NF T 30-806.

Système certification qualité :

Certification individuelle Lasure à usage extérieur :

Caractéristiques certifiées :

- Protection hydrofuge
- Protection contre les intempéries

Certification individuelle Lasure à fonction biocide :

Caractéristiques certifiées :

- Fonctions complémentaires anti-bleu
- Fonctions insecticides

Acquis environnementaux :

Directive Biocide

La mise sur le marché des produits de préservation et des produits de finition contenant des biocides, sera prochainement soumise à autorisation selon la directive dite « biocides » 98/8/CE relative à des exigences d'efficacité et d'absence de risques pour la santé et l'environnement

Conformément au règlement (CE) 2032/2003 de la commission européenne du 4 novembre 2003, les dossiers des substances actives pour les produits de type 8 (traitement du bois) ont été déposés avant mars 2004

Les premières AMM (autorisation de mise sur le marché)des produits sont attendues en 2007 ou 2008

Directive COV:

- n°1999/13/CE du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations
- n° 2004/42/CE du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures modifiant la directive 1999/13/CE

Données environnementales :

Le format des données environnementales, que peut fournir sur demande le fabricant d'un produit de construction, doit respecter la norme NF XP01-010.

Produits chimiques :

L'étiquetage des produits doit être conforme à la réglementation : cet étiquetage définit les risques et les précautions à prendre lors du stockage et de l'utilisation des produits (Code du travail).

Pour les produits étiquetés dangereux, une fiche de données de sécurité doit être délivrée par le fournisseur.

Déchets produits chimiques :

Les fûts et bidons ayant contenus ces produits doivent être considérés comme des déchets dangereux et éliminés selon la réglementation.

Organisations professionnelles :

FIPEC

Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs

42, avenue Marceau

75008 PARIS

Tél. 01.53.23.00.00

Fax. 01.47.20.90.30

Messagerie électronique : reunion@fipec.org

Site internet : www.fipec.org